VILLE DE
LAVIT-DE-LOMAGNE

République Française
Département de Tarn et Garonne
Arrondissement : Castelsarrasin
Commune : LAVIT DE LOMAGNE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Nous, Maire de la Commune de LAVIT de LOMAGNE
Vu le Code de l'Administration Communale,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande présentée par l'association Autour de la Halle,

ARRETONS

Article 1 : L'utilisation du domaine public est autorisée le **jeudi 8 mai 2025**, dans la section du périmètre du Centre Bourg à l'occasion de la foire " Lavit' Expo".

Article 2 : La circulation et le stationnement seront interdits à partir mercredi 07 mai 2025 **20h00** jusqu'au jeudi 08 mai 2025 **21h00**.
Pour les rues suivantes : Rue des Ecoles, Place du Foirail, Boulevard des Amoureux, Rue Alban Guiraud, Rue de la République (du rond-point de la Patte d'oie à l'église), Place de la Halle, Rue du Général Baget, Rue du pont des chats, Rue Saint Roch, Rue et Place de l'Eglise, Rue Matabiau, Rue des Bourdettes, Rue de la Gravette, Place et Rue Toumet, Rue du Treil, Rue des Parcs, Rue de la Résistance.

Article 3 : La circulation se fera par le boulevard Jean Sabathé et Avenue de Beaumont.

Article 4 : L'interdiction visée à l'article 2 n'est pas applicable aux véhicules de secours.

Article 5 : Il sera interdit de stationner devant les barrières afin de laisser libre accès aux véhicules de secours.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Brigade de Gendarmerie de Lavit de Lomagne.
- Association " Autour de la Halle ".
- Service technique de la commune
- SDIS
- SMEEOM

Fait à Lavit de Lomagne, le 29 avril 2024
Le Maire
Yves MEILHAN

MAIRIE DE LAVIT
TARN-ET-GARONNE

Mairie de Lavit de Lomagne
1 bis place de l'hôtel de ville 82120 Lavit de Lomagne
05.63.94.05.54 / mairie-lavit.de.lomagne@info82.com